

Compte rendu des réunions de CE des 12 et 13 juillet 2017.

➤ **Approbation du PV de réunion ordinaire du 29 juin 2017 :**

➔ Le point est remis sur la prochaine réunion, le document n'étant pas finalisé.

➤ **Information sur l'activité commerciale :**

Résultat de l'activité commerciale :
(En comparable hors essence)

Exploitations CSF France		Mois (Juin 2017)	Cumul (À fin juin 2017)
Satellite Nord-Est	Evo/histo %	+0.36 %	+0.30 %
	Écart/bud %	- 1.58 %	- 0.29 %
Exploitation Nord-Est	Evo/histo %	+0.40 %	+0.30 %
	Écart/bud %	-1.60 %	- 0.30 %

Le budget du mois de juin est loin d'être atteint, néanmoins le cumul à fin juin ne reste que très légèrement en deçà du prévisionnel.

Comme d'habitude les membres du CE remonte de nombreux problèmes à la direction et notamment : l'absentéisme qui devient récurant dans nos magasins incluant notamment une augmentation des maladies professionnelles et donc les conditions de travail qui se dégradent dues aux manques de salariés.

➤ **Information et consultation sur l'organisation des soirées avant première foire aux vins :**

La direction nous informe des dates et heures des soirées foire aux vins du mois de septembre par magasin.

Les CHSCT et/ou les DP devront être informés en amont de l'organisation de leur magasin, les horaires devront être ainsi affichés en temps et en heure avec du personnel uniquement volontaires.

➔ La majorité des membres du CE rend un avis défavorable.

➤ **Information consultation des membres du CE sur le projet modifié des ouvertures exceptionnelles des dimanches de 2017 :**

Quelques modifications sont apportées par rapport au document qui nous a été présenté au mois de février, les magasins concernés sont : Annœullin, Estaires et Marly avec une ouverture supplémentaire par magasin.

➔ La majorité des membres du CE rend un avis défavorable.

➤ **Information sur le projet d'expérimentation relatif à la durée du travail des agents de maîtrise magasins dont la durée du travail est de 43h25 hebdomadaires sur un périmètre limité et pour une durée déterminée :**

Suite à des réunions de concertation la direction décide de faire un test de déblocage de PARM pour les agents de maîtrise, ils pourront ainsi avoir un horaire allant jusqu'à 48h00 de temps de travail effectif par semaine (50h24mn), ces heures ne pourront qu'être récupérées et sans majoration... !!!! Cherchez l'erreur... !!!!

Déclaration CFDT :

« La CFDT rappelle que la catégorie Agent de Maîtrise n'appartient pas exclusivement à la CFE/CGC, pour preuve autour de cette table, chaque organisation syndicale en compte parmi elles, donc chacune d'elles ont droit de parler en leur nom.

Concernant le projet il semblerait que la direction déroge à l'accord sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail au sein de CSF, signé le 14 mai 2014, effectivement dans son article 5.3.1. il n'est nullement question d'augmenter la durée du temps de travail des AM au-delà de 43h25.

De plus, quel intérêt aurai un AM à effectuer des semaines de plus de 50h00, sans aucune compensation pécuniaire, aucune majoration d'heure, sans oublier le préjudice santé que cela comporte, tout cela ressemble fortement à de la modulation sauvage... !!!

La CFDT, consciente qu'il existe de nombreux problèmes autour de l'organisation et du temps de travail de nos AM, est prête à aller autour de la table des négociations afin de trouver un accord durable et équitable mais en aucun cas nous braderons la durée du travail de cette catégorie de salariés. »

➤ **Information sur la situation de l'emploi du 2^{ème} trimestre 2017 :**

Les chiffres nous sont donnés magasin par magasin.

➤ **Information du président :**

- Point sur les mouvements « homme ».
- Point sur l'évolution de la carte CESAM

➤ **Point sur la commission loisirs :**

- Point sur les comptes CE : un changement de banque se fera très prochainement, en tout état de cause, les comptes sont très bien tenus.

➤ **Consultation sur le projet de cession du magasin de Boulogne-Liane en franchise Carrefour Market (13 juillet 2017) :**

Suite à la réunion d'information du 29 juin 2017, la direction consulte les membres du CE ce jour. Une délégation du CE s'est rendue dans le magasin afin regrouper les questions des salariés qui ont été remises à la direction qui nous répond par écrit, ce document devra être remis à l'ensemble des salariés de Boulogne-Liane.

Déclaration CFDT :

« La CFDT se prononce, évidemment, contre le projet de franchise du magasin de Boulogne-Liane. En effet, force est de constater que certains secteurs de la D.O. sont fortement impactés par le désengagement de l'entreprise. Après avoir imposé une rigidité technocratique extrêmement néfaste à notre activité, et ceux malgré les multiples avertissements de notre organisation syndicale. Dorénavant la société décide un revirement à 180° vantant l'agilité économique du modèle franchise, allant jusqu'à rendre responsable les magasins, et leurs personnels, de leurs errements et incohérence passés, passant par pertes et profits l'élément humain.

L'injustice ressentie par le personnel dépasse de très loin les personnes directement concernées et envahit les esprits de la totalité des employés de la D.O. le tout accentué par le double langage d'une entreprise qui promeut l'esprit Market et le dialogue social tout en planifiant de manière froide, cynique et sournoise le pillage des droits des salariés. Une attitude honteuse et indigne envers des équipes prisent entre le marteau et l'enclume se laissant gagner par la démoralisation dont les effets dévastateurs et imprévisibles devront, le cas échéant, être assumés par la direction y compris juridiquement dans l'éventualité d'une issue funeste. »

→ A l'unanimité les membres du CE se prononcent contre le passage en franchise du magasin de Boulogne-Liane.

→ Le CE vote favorablement (17 Pour) pour l'attribution de l'intégralité des bons de fin d'année aux salariés malgré qu'ils ne seront plus dans les effectifs au moment de la distribution.

Pour 2018, si passage à la franchise il y aurait, ces règles changeront avec une répartition au Prorata.

→ Le CE vote également favorablement (15 Pour, 2 Blancs) pour la mise en conformité des règles d'attribution selon les critères URSSAF pour les chèques vacances pour l'année 2017-2018. En effet, un CE ne peut ni prélever de l'argent, ni abonder des chèques vacances en 2018 pour des ex-salariés. Les demandes ANCV 2017/2018 ne seront donc pas accessibles aux salariés de Liane.

Le CE a à nouveau indiqué à la Direction que le CE n'aurait pas à prendre de telles décisions s'il n'y avait pas de passage à la Franchise ! Quand cela s'arrêtera-t-il ?

La CFDT poursuit son action en demandant à tous les employés de ne plus se porter volontaires au travail des jours fériés et des dimanches.

En effet, la CFDT n'étant pas satisfaite des dernières NAO (nettement inférieur à nos attentes), ni du paiement des jours fériés (règle des 1/5 et 1/10 ainsi que la non-majoration sur ces jours travaillés), ni des conditions de travail de plus en plus déplorables (non-remplacement des salariés avec un taux d'absentéisme de plus en plus élevé...), ni de la non-reconnaissance des métiers dans nos magasins... etc.

La CFDT compte donc mettre la pression sur la direction afin de la faire avancer positivement sur ces différents sujets.

Ensemble nous pouvons faire bouger les choses, employés Carrefour Market ne venez plus travailler les dimanches et les jours fériés tant que la direction nous apportera pas de contreparties dignes de ce nom... !!!!

Prochaine réunion CE le 31 août 2017.

Vos délégués CFDT

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

Ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefmarket>



web